



# COMITÉ DE L'ISÈRE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Saint Martin d'Hères le 19 septembre 2008

**Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité Isère de Judo**

**Objet : convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

L'assemblée générale du Comité Isère de judo aura lieu le :

**VENDREDI 17 OCTOBRE 2008  
AU GYMNASSE DES PIES  
Rue des Pies  
38360 SASSENAGE**

Chaque association est représentée par son Président et un 2<sup>ème</sup> membre désigné par son comité directeur. Je demande à chaque club de désigner le ou les membre(s) (en cas d'empêchement du Président) pour le représenter en remplissant le pouvoir (1).

En cas d'impossibilité d'être présent, le club peut se faire représenter par les membres présents d'un autre club. Il suffit de remplir la procuration (2).

**\* De 19h à 19h45 : Accueil des clubs et émargement**

**\* À 19h45 : Assemblée générale ordinaire**

**ORDRE DU JOUR :**

- Accueil du Président du Judo Club de Sassenage.
- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire par l'administrateur fédéral du Comité Isère, Jean Michel Barthélémy.
- Election du Président.
- Présentation du pré-projet de l'Olympiade 2009-2012.
- Questions diverses.

La soirée se terminera par un apéritif offert par le Judo club de Sassenage et le Comité Isère.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

**L'administrateur fédéral  
Jean Michel Barthélémy**

**POUVOIR (1)**

Le comité directeur de l'association ----- réuni le -----

- mandate ----- (l'enseignant ou tout autre membre du club)  
licencié(e) sous le n° -----

- (et éventuellement, en cas d'empêchement du président) M -----, suppléant  
du président, membre licencié(e) sous le n° -----

pour représenter notre association sportive et prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'assemblée générale du  
Comité Isère de Judo fixée le **vendredi 17 octobre 2008 à Sassenage.**

Fait à : ----- le -----

Pour le comité directeur, -----, président (e)

Licencié (e) sous le n° -----

Signature

**Nota :**

L'association affiliée est représentée à l'assemblée générale du Comité par :

- son président ou en cas d'empêchement du président, par un suppléant désigné par le comité directeur de l'association parmi les  
membres licenciés de l'association ;

**Et**

- un autre de ses membres : l'enseignant (**dans la mesure ou il est licencié dans l'association**) ou tout autre membre licencié de 16  
ans révolus, désigné par le comité directeur de l'association.

En cas d'absence d'un représentant, les voix de l'association sont portées par l'unique représentant présent.

Le pouvoir doit être présenté au plus tard au moment de l'émargement.

**PROCURATION (2)**

Le comité directeur de l'association ----- réuni le -----

donne tous pouvoirs au président dûment mandaté de l'association -----  
(ou à son suppléant),

pour représenter notre association et prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'assemblée  
générale du Comité Isère de Judo, fixée le **vendredi 17 octobre 2008 à Sassenage.**

Fait à : ----- le -----

Pour le comité directeur, -----, président (e)

Licencié (e) sous le n° -----

Signature

**Nota :**

Le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une procuration par club.

Un club empêché ne peut donner procuration à un autre que pour l'ensemble des ses voix (président et autre  
représentant désigné).